



NDA : 76320071832

ACM-FSI-FORMATIONS

8 rue du marché
32260 SEISSAN



<https://www.acm-fsi-formations.fr/>

tél / fax : 05 62 65 78 64

acm.fsi32@gmail.com

PROGRAMME RECYCLAGE SSIAP 2

OBJECTIFS DE LA FORMATION

S'assurer du maintien des connaissances théoriques et pratiques nécessaire pour être capable d'animer et diriger une équipe d'agents de sécurité, d'exploiter un poste centre de sécurité et les différents équipements, et de mettre en œuvre les différentes procédures d'intervention et de protection des personnes et des biens.

PREREQUIS :

Être titulaire du Certificat de Qualification SSIAP2 n'ayant pas dépassé la date anniversaire des 3 ans depuis la dernière formation (initiale, recyclage ou remise à niveau)
Justifier d'une activité de minimum 1607 Heures en tant que SSIAP2 sur les 36 derniers mois
Secourisme en cours de validité (moins de 2 ans) : SST ou PSC1

Public concerné :

Chef d'équipe des services de sécurité incendie en ERP-IGH détenteur du SSIAP2

COMPETENCES DEVELOPPEES

- *La prévention
- *Les moyens de secours
- *Gestion du PC Sécurité
- *Organisation d'une séance de formation
- *L'équipe de sécurité incendie

DUREE

14 heures

EFFECTIFS

Jusqu'à 12 personnes

MAINTIEN DES COMPETENCES

Tous les 3 ans.

DOCUMENT DE VALIDATION

Attestation de fin de formation et diplôme

METHODE D'EVALUATION

Formative tout au long du recyclage

REFERENCES REGLEMENTAIRES

Arrêté du 2 mai 2005 modifié

CONTROLE QUALITE

Qualiopi

PROGRAMME

La prévention : 4 heures

Évolution de la réglementation
QCM « blanc »

Les moyens de secours : 2 heures

Les agents extincteurs
Le SSI
Les moyens de secours

Gestion du PC Sécurité : 3 heures

Gestion d'une alarme, d'une alerte et réception des secours
Gestion d'une évacuation
Compte-rendu à la hiérarchie

Organisation d'une séance de formation : 2 heures

Les méthodes pédagogiques : pratiques de l'animation
Déroulement chronologique d'une séance

L'équipe de sécurité incendie : 3 heures

Organiser l'accueil d'un nouvel agent
Motiver son équipe et organiser des exercices quotidiens
Gérer les conflits
Gestion des documents administratifs

Droit national en vigueur.

Arrêté du 2 Mai 2005 relatif aux missions, à l'emploi et à la qualification du personnel permanent des services de sécurité incendie des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur